



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 29 juin 2026

UNE MOBILISATION RÉGIONALE RENFORCÉE POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

Les Conférences de la souveraineté alimentaire en Pays de la Loire ont réuni l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire pour faire le point sur les actions engagées en faveur d'une alimentation durable et autonome. Cette mobilisation collective confirme le rôle stratégique de la région dans la construction de la souveraineté alimentaire nationale.

Dans le cadre de la loi LOSARGA du 25 mars 2025, les Pays de la Loire ont mené leur phase territoriale pour contribuer aux objectifs nationaux de souveraineté alimentaire. Après six ateliers thématiques organisés entre fin mars et début juin 2026 délocalisés dans chaque département de la région, la conférence de clôture régionale a permis de partager une synthèse riche et concrète des contributions des filières agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture.

La mobilisation collective engagée dans les Pays de la Loire a été importante et traduit le rôle et la contribution de la région à notre souveraineté nationale : 251 participants, 87 questionnaires sectoriels et près de 100 projets concrets.

Ces travaux ont été menés en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire — agriculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, pisciculteurs, organismes stockeurs, transformateurs, organisations professionnelles... — ainsi qu'avec les partenaires institutionnels tels que la DRAAF, la Chambre régionale d'agriculture, le Conseil régional et la DIRM-NAMO.

L'ambition commune est de contribuer, préserver et améliorer nos capacités de production, de transformation et d'échanges, dans le respect de la préservation des ressources, dans une région où la diversité et la richesse des productions constituent un pilier de la souveraineté alimentaire nationale.

Les défis sont nombreux, parmi lesquels l'accès à la ressource en eau, le renouvellement des générations, la pénurie de main-d'œuvre, l'accès au foncier, la gestion des intrants et la nécessité de sécuriser les revenus. Mais la force du collectif montre que des projets structurants, partagés, peuvent émerger pour y répondre selon les spécificités territoriales. Ils portent sur la modernisation des infrastructures (stockage, serres, silos, abattoirs), l'investissement dans des matériels productifs innovants (robotisation, décarbonation), le développement d'outils de stockage et de surgélation pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, la rénovation et la protection des vergers, ou encore le déploiement de grands abris maraîchers et de serres.

La synthèse régionale sera transmise à la Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire en vue d'une étape de bilan nationale prévue à l'automne 2026.

Au niveau territorial, la préfecture de région, le conseil régional et la chambre d'agriculture annoncent la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi des projets concrets de souveraineté alimentaire, COPIL "accélérateur agricole, de la pêche et de l'aquaculture" qui se réunira à compter de septembre 2026.